Image not found or type unknown

Absence de date de paiement sur contrat de travail

Par **adidine**, le **24/11/2013** à **17:12**

Bonjour,
Je suis salarié dans une entreprise depuis le 1.10.2011, celle ci a ete cedee a un autres gerant qui celui ci me devait de nombreuse heures supplementaire et ce permettai de reduire mon salaires en pretextant quil y avait des jours ferier je lui est donc adresser de nombreuse lettre ar quil nest jamais aller chercher et lui est demander a plusieurs reprise verbalement de me payer ce quil me devait et celui ci ma til dit "tu me casse les couille" et a finalement decider de me mute sur un site dont le contrat entre le site et lentreprise se voyais non renouveler.de plus il ne men as nullement avertie, par la suit je n'ai plus eu de nouvelles et ni meme de versement de salaires et ne pouvais pretendre aux chomage du au fait que je ne suis pas lisencier jai donc saisie les prudhommes l'affaire est toujours en court Mais aujourd'hui j'ai retrouver et il mest financierement difficile de me deplacer pour my rendre ce qui rend la relation pro avec mon nouvel employeur difficile. Ainsi meme de payer mes factures donc je voulai savoir si il été possible de récupérer mes salaire depuis le mois de mai 2013 .en. vous remerciant
Cordialement
Adidine

Par **P.M.**, le **24/11/2013** à **17:59**

Bonjour,
Je ne comprends pas, vous saisissez le Conseil de Prud'Hommes et ensuite apparemment vous ne pouvez vous rendre à l'audience tout en espérant récupérer vos salaires, ce que vous n'aviez pas réussi à faire avant, il faudrait que vous confirmiez si c'est bien le cheminement de votre pensée...

Par **adidine**, le **24/11/2013** à **18:16**

Je suis en litige avec mon patron qui aujourd'hui depuis mai ne me fait plus travailler et ne me versé plus aucuns salaires je me suis retrouver gros difficulté financière avec des frais important du à des paiement qui n'ont pue être fait et aujourd'hui que j'ai retrouver un nouvelle emploie je me retrouve en difficulté pour pouvoir me rendre sur les sites et cela crée une mauvaise entende avec mon nouveau patron qui est en parfaite connaissance de ce litige

avec mon ancien patron qui ne m'a aucunement licencié

Par **adidine**, le **24/11/2013** à **18:21**

Je voulais savoir si je pouvais par le biais d'un organisme ou via le tribunal récupérer mes salaire car je suis toujours salarié non licencié.

Par **adidine**, le **24/11/2013** à **18:22**

Je voulais savoir si je pouvais par le biais d'un organisme ou via le tribunal récupérer mes salaire car je suis toujours salarié non licencié.

Par **P.M.**, le **24/11/2013** à **18:46**

[citation]jai donc saisie les prudhommes l'affaire est toujours en court[/citation]
Je ne vois pas ce que vous pourriez faire d'autre avec une certaine efficacité à part de vous faire conseiller pour préparer vos conclusions par une organisation syndicale voire un avocat spécialiste...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés